

'ROCHE INFOS'

Bulletin d'information
de la municipalité de Roche-Lez-Beaupré
www.roke-lez-beaupre.fr

Mai 2013

Directeur de la publication : Stéphane COURBET

Conception et rédaction : Agnès BOUDET- SCHMIT, Jacqueline COUTIN,
Philippe COUTIN, Hubert GARCIA, Joël JOSSO, Philippe VALLET, Florie CLAUSSE.

Impression ESTIMPRIM-Roche-Lez-Beaupré

mairie@roke-lez-beaupre.fr



Edito du Maire

Rochoises, Rochois,

Face à l'explosion du coût de la vie dans tous les domaines, j'ai proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2013. Il m'a suivi dans cette démarche à la quasi unanimité.

Plusieurs gros chantiers de voirie sont à l'ordre du jour : l'un est en phase de finition et a coûté 243 000€. Il s'agit de la route entre Roche et Novillars. L'autre est le projet de piste cyclable d'une largeur de 3 mètres. Il sera lancé une fois réalisée l'acquisition des terrains par la CAGB.

Au cours du 2ème trimestre 2013, une route sera créée qui permettra l'accès à la rue du Vieux Roche sans passer par les rues de l'Imprimerie et des Rosiers. Elle sera bordée de trottoirs et équipée de luminaires pour un coût total de 594 426€ TTC.

Quant aux deux préfabriqués contenant de l'amiante (abritant l'activité de canoë kayak et l'ancien dojo), ils seront démontés par une entreprise spécialisée pendant l'été pour un montant de 51 230€.

Je rappelle que toutes ces dépenses importantes ont été financées par nos propres ressources et subventions. Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt.

En effet, étant le garant de la bonne gestion des deniers publics de la commune, je tiens à rester vigilant sur les dépenses engagées et refuse la solution des emprunts qui grèvent pendant plusieurs années le budget communal et restreignent nos marges de manoeuvre.

J'ai moi-même subi cette situation à mon arrivée. Je sais les difficultés que cela occasionne, quand on ne souhaite pas augmenter les impôts, pour entretenir notre patrimoine et créer ou remettre en état la voirie communale notamment.

Je reste à votre écoute pour toute demande ou explication. Bien à vous.

Stéphane COURBET, maire de Roche-lez-Beaupré

Conseil Municipal du 18/03/2013

1. Emplois aidés

Pour la période estivale, la commune va employer un agent sous Contrat Aidé par l'Etat (CAE) en collaboration avec la commune de Vaire-le-Petit.

2. Dispositif Dufлот (ex-loi Scellier)

La commune a voté favorablement au maintien du dispositif d'aide à l'investissement locatif "Dufлот". La demande sera formulée par la CAGB.

3. Marché de travaux ZA Sud

Le Conseil a décidé de réaliser les travaux de finition (éclairage public et goudronnage) des voiries de la ZA Sud ainsi que le percement d'une nouvelle voie qui reliera la rue du Repos à la rue des Prés Chalots. Ainsi la sortie de la partie basse du village sera sécurisée sur le giratoire. Le montant des travaux s'élève à 583 000€ HT.

4. Une nouvelle rue

Le lotissement "les Balcons du Doubs" construit dans le prolongement de la rue de la Cascade crée une nouvelle voie pour desservir 14 logements. Cette voirie sera dénommée également "rue de la Cascade" puisqu'elle en est le prolongement.

5. Budget communal

Les participations de l'État et les subventions sont hélas en diminution, et équilibrer le budget devient de plus en plus difficile. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2013 dont la section d'investissement s'élève à 813 136 €.

Travaux de bâtiments : des préaux seront installés dans les locaux scolaires et cantine, les cours des écoles seront améliorées, la salle Jouffroy d'Abbans sera rénovée, l'ancien local SDIS sera aménagé pour une mise à disposition du Kayak et de l'Amicale des pompiers. La mise aux normes "handicapés" sera progressivement poursuivie. La Crèche intercommunale sera financée à hauteur de 63 000 €.

Un effort particulier est fait en direction du service périscolaire et de loisirs avec une prestation de qualité (60 000 €), des sports avec une participation au SIVU de 72 500 € et des subventions aux associations à hauteur de 30 000 €.

Budgets annexes : Outre le budget principal, les conseillers ont adopté les budgets dits "annexes" car ils sont équilibrés par leurs recettes propres, il s'agit : de la Place de la Poste, du lotissement de la ZAC Sud, des Vignottes, et de l'assainissement.

Taux d'imposition : Le Conseil municipal a souhaité maintenir pour la 3^e année consécutive les taxes sans augmentation (hors augmentation des bases). La taxe d'habitation est à 8.43 %, la taxe sur le foncier bâti à 9.23 % et la taxe sur le foncier non bâti à 25.03 %.

Il est rappelé que la taxe professionnelle n'entre plus dans les recettes communales mais dans le budget de la CAGB qui en fixe le taux il est actuellement de 16%.

En comparaison, le budget de 1824...

Il y a près de deux siècles, le budget municipal réalisé, toutes choses étant égales par ailleurs (valeur de la monnaie par exemple), était beaucoup plus succinct ! Que l'on en juge par ces quelques chiffres :

***Recettes** : 1266,64 francs provenant exclusivement de huit lignes de comptabilité : les centimes additionnels ; les patentes ; une rente inscrite ; l'amodiation de la chasse ; l'affouage ; les amendes de police municipale et rurale ; les dommages et intérêts pour délits forestiers ; l'intérêt de placement à la caisse de service.

***Dépenses prévues** : 982,50 francs correspondant aux salaires du piéton (celui qui portait les plis de la mairie), du bûcheron, du garde-champêtre, des gardes-forestiers, l'indemnité à l'instituteur et le supplément de traitement du prêtre desservant ; les frais d'abonnement aux lois, le papier timbré, les frais de bureau et l'impression des budgets ; la vacation forestière et la contribution des bois communaux. Soit 14 lignes.

***Dépenses non prévues** : 387,25 francs pour extrait de jugement, confection des tables décennales, timbres, frais de mutation cadastrale etc. Soit 12 lignes de trésorerie.

2^e PARTIE.
EXERCICE 1824.
RECETTES.

TITRE 1^{er}. Recettes d'après le Budget.

FAIT RECETTE le Comptable de la somme des *Mill. deux cent Soixante et Six* francs, et du montant des recouvrements effectués par lui pendant l'année 1824, sur les produits portés au budget de 1824 comme appartenant à l'exercice 1824, ainsi qu'il résulte du développement établi ci-après.

Ces recouvrements sont justifiés à la Préfecture par les extraits de chaque titre de recette détaillés dans le tableau de développement, et qui présentent, 1^o les sommes dont le recouvrement doit être fait d'après ces titres; 2^o les restes à recouvrer au 31 décembre 1824; 3^o enfin, les recouvrements de l'année 1824 dont il est fait recette; lesquels extraits, produits avec le présent compte, conformément aux instructions, sont certifiés par le maire; ci. *1266.64*

SIGNATION des RECETTES.	SOMMES A RECOURIR d'après le budget de 1824.	RECOURVEMEN. EFFECTUÉS pendant l'année 1824, sur l'exercice 1824.	RESTES A RECOURIR au 31 décembre 1824, dont il sera fait recette au compte de 1825.	DÉTAIL DES PIÈCES JUSTIFICATIVES produites à l'appui de chaque article de recette.
<i>la Doye</i>	<i>106 38</i>	<i>106 38</i>		<i>Original, Notarielle</i>
<i>..</i>	<i>9 98</i>	<i>9 98</i>		<i>Montant en faveur de Ponts</i>
<i>..</i>	<i>229 ..</i>	<i>229 ..</i>		<i>Quinze intéret</i>
<i>..</i>	<i>20 ..</i>	<i>20 ..</i>		<i>(inscription de la Halle)</i>
<i>..</i>	<i>800 ..</i>	<i>801 71</i>		<i>et affouage</i>
<i>..</i>		<i>22 80</i>		<i>Salaires de police municipale et rurale</i>
<i>..</i>		<i>37 06</i>		<i>Donnée et intéret pour cette fraction</i>
<i>..</i>		<i>29 77</i>		<i>intéret de placement à la Caisse de Service</i>

Résultat : une balance négative de 103,11 francs.

Quand on pense que le budget actuel de la commune comporte plusieurs centaines de lignes, fonctionnement et investissement, dépenses et recettes, on peut juger de la complexité développée en 189 ans !

Inauguration de l'épicerie solidaire



Samedi matin 16 mars, a eu lieu l'inauguration de l'Épicerie Solidaire gérée par l'association "le Cabas". Cette "Épicerie" fonctionne depuis les 6 et 7 décembre 2012 dans la salle Olivier Mettra mise gracieusement à disposition par la commune de Chalezeule.

Les bénévoles du "Cabas" ont organisé cette réception placée sous les signes du partage, de l'accueil et de la bonne humeur.

Une soixantaine de personnes étaient présentes et ont été intéressées par les interventions de M. Loriguet, responsable de l'association, de Michèle Besançon, suppléante de notre député et du président de la Banque alimentaire du Doubs.

Après une présentation rapide de la salle et de ses annexes, le premier a expliqué les modes d'approvisionnement et de fonctionnement de l' "Épicerie", et a remercié les bénévoles pour leur implication placée sous le signe du sourire.

La deuxième a souligné l'importance du partage entre membres d'une même population, certains pouvant vivre normalement et d'autres avec difficulté et la nécessité du respect de chacun, citant ATD Quart Monde comme exemple. Elle a également signalé que le montant des fonds européens voté en faveur de l'aide alimentaire a été diminué cette année et devra être compensé par des collectes et par des subventions communales.

Le troisième a expliqué le rôle de la Banque alimentaire dans le fonctionnement de l'Épicerie Solidaire et a indiqué que des communes allaient s'inspirer de cette expérience dans l'Est Bisontin pour créer des associations similaires.

Les personnes présentes ont pu ensuite visiter l'ensemble du local à leur rythme et poser des questions aux principaux responsables. Le verre de l'amitié a ensuite rassemblé tous les invités à la salle commune de Chalezeule.

N.B. : quelques Rochois sont actuellement bénévoles au "Cabas" ; si quelqu'un est intéressé pour y participer, il peut téléphoner à Jacqueline Coutin (03 81 57 06 69), conseillère municipale, membre du CCAS Rochois.

Merci d'avance.

Comité des Fêtes

Samedi 13 et dimanche 14 avril :

Premières manifestations du Comité des Fêtes.... Avec une météo d'enfer !



Samedi 14h : la chasse à l'œuf a accueilli dans la forêt environ 120 enfants qui se sont mis en ordre de "recherche" pour découvrir les œufs de couleur et, bien entendu les trophées : œuf d'argent et œuf d'or! Ambiance très conviviale ! Merci à toutes et tous !

Dimanche 9h : Départ d'une trentaine de personnes de 5 à 77 ans... accompagnés d'Alain Aymonier et de Gérard Pavlinovac pour notre randonnée découverte de 12 kms avec une halte "Apéro-repas" à la ferme Ruffile. Les oiseaux chantaient, les pâquerettes et anémones tapissaient la forêt et le soleil était au rendez-vous !



Marguerite Ruffinoni nous avait préparé un clafoutis aux cerises... je ne vous dis que ça : un délice ! Une très sympathique randonnée, la première de l'année ! Merci pour cette belle journée. A l'année prochaine !

Edith SERON

Beaucoup de Rochois se souviennent encore, sans doute, d'Edith Séron qui vient de s'éteindre paisiblement à Orléans à l'âge de 93 ans, auprès d'une de ses filles.

C'est le 23 juin 1970 qu'elle débuta dans ses fonctions de secrétaire de mairie à Roche et à Novillars et durant près de quinze ans, elle resta au service de la commune de Roche, faisant preuve de serviabilité, de discrétion, de dévouement pour l'administration municipale et recueillant l'estime de tous.



C'est le 11 janvier 1985 qu'elle partit en retraite à Montauban, où résidait une autre de ses filles.

Tous ceux qui la connurent et la côtoyèrent soit dans l'exercice de ses fonctions, soit dans le cadre de l'amitié, conserveront d'elle le souvenir d'une personne affable, souriante et d'agréable compagnie.

Edith Séron en 2011

La municipalité rochoise s'associe au deuil de sa famille.

Vente de roses Ligue contre le cancer

Samedi 23 mars, la Ligue contre le cancer a organisé une vente de 12 000 roses à Besançon et ses environs immédiats. Ces roses ont été offertes gracieusement par un fleuriste franc-comtois.

A Roche, la vente avait lieu au Super U qui a permis à une petite équipe de 3 bénévoles de s'installer dans le hall d'accueil. Que la direction de ce magasin en soit remerciée.

Les clients du magasin ont été sensibles à cette action de la ligue et la vente des 300 roses attribuées à notre village a rapporté 344 Euros. Que toutes les personnes ayant contribué à ce succès soient remerciées pour leur générosité puisque chaque rose était vendue un Euro.

Souhaitons que l'an prochain la générosité des rochois soit de nouveau à la mesure des actions menées par la Ligue contre le cancer en Franche-Comté !

La collecte 2013 pour la Ligue de Franche-Comté aura lieu du 13 mai à fin juin. Merci de réserver un bon accueil aux bénévoles délégués par la Ligue pour cette collecte.



Informations Etat Civil

De la naissance au décès, les différentes étapes de la vie entraînent des démarches et choix divers à effectuer.

- Lorsque bébé paraît, il faut faire une déclaration de naissance à la Mairie du lieu de naissance de l'enfant. L'acte est alors transcrit sur le livret de famille.

- Lors d'un mariage, il faut remplir un dossier dans la commune de la résidence où aura lieu la cérémonie civile. L'acte sera ensuite transcrit sur le livret de famille.

- Lors d'un divorce, lorsque celui-ci aura été acté par le juge, il sera transcrit sur le livret de famille.

- Lors d'un décès, il n'est pas facile de savoir ce qu'il faut faire et comment le faire. Lorsque cet événement survient, on n'est jamais préparé à cette séparation et c'est dans l'urgence qu'il faut prendre des décisions.

Dans un premier temps, il faut le signaler à la Mairie où a eu lieu le décès à l'aide d'un certificat établi par un médecin. Cet acte sera transcrit sur le livret de famille.

Si la personne décédée a pris soin de laisser ses volontés par écrit ou sur contrat dans un établissement funéraire, les démarches qui suivent seront plus simples.

Voici les différentes possibilités :

- garder le défunt à son domicile avant la cérémonie avec intervention de Pompes Funèbres (location lit réfrigéré).

- faire transférer le défunt dans un funérarium par des Pompes Funèbres (Avanne/Roche, Baume les Dames ou Besançon). Les Pompes Funèbres de Besançon et Baume offrent également la possibilité de louer un salon funéraire à Roche.

Ensuite vient le choix du type d'inhumation :

- En cas d'enterrement au cimetière, plusieurs possibilités :

- o Mise du cercueil en pleine terre

- o Mise du cercueil en caveau (se renseigner en Mairie au sujet des caveaux)

- En cas d'incinération :

- o Mise en caveau d'urnes ou scellement sur caveau existant

- o Dépôt de l'urne dans un casier du columbarium

- o Jardin du souvenir (au fond du cimetière) où il est possible de :

- Mettre l'urne en terre si elle est bio-dégradable et graver le nom du défunt sur la stèle

- Verser les cendres contenues dans l'urne en dessous des galets du jardin du souvenir (un système de lamelles permet cette opération) et graver le nom du défunt sur la stèle.

Tous ces actes sont faits en présence d'une personne des Pompes Funèbres et d'un représentant de la mairie.

Pour plus de renseignements contacter la Mairie.

Inscriptions rentrée septembre 2013-2014

Les inscriptions auront lieu les 16 et 17 mai de 17h à 18h30 à l'école maternelle de Roche pour les enfants nés en 2010.

Merci de vous présenter avec un dossier complet composé des documents suivants :

- un certificat d'aptitude à la scolarisation

- un certificat de vaccinations

- une copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance

- un justificatif de résidence

Pour les demandes de dérogations s'adresser en Mairie

Collecte ordures ménagères

En raison du jour férié du lundi 20 mai, les tournées de collecte des déchets ménagers (ordures ménagères recyclables et non recyclables) prévues dans la semaine seront décalées d'un jour à partir du jour férié.

La collecte prévue mardi 21 est donc reportée au mercredi 22 mai.
Le service reprendra normalement la semaine suivante.

Printemps du jeu

Samedi 4 mai 2013

LE PRINTEMPS DU JEU

14h-17h

Au Centre de loisirs de Roche-lez-Beaupré

ENTRÉE GRATUITE

DÉCOUVREZ les jeux de société
et JOUEZ en famille ou entre amis

UFCV

Roche-lez-Beaupré

Les Jeux De la Comté

Enfants sous la responsabilité et la surveillance des parents

Etat Civil

A
U

Naissance :

- Ilyes TBATOU le 19 mars 2013
- Andréï GILLON le 23 mars 2013
- Louis GARNIER le 7 avril 2013



F
i
i

Décès :

- Jean-Claude DREUX le 22 mars 2013
- Paulette TARIN le 8 avril 2013
- Roland QUEMIN le 18 avril 2013



D
U

Culte

M
O
i
S

Dimanche 5 mai : à 10h30, messe à Thise

Jeudi 9 mai, fête de l'Ascension : à 10h30, messe à Thise

Dimanche 12 mai : à 10h30, messe à Thise

Samedi 18 mai : à 18h, messe à Thise

Dimanche 19 mai, fête de la Pentecôte : à 10h30, messe à Thise

Samedi 25 mai : à 18h, messe à Thise

Dimanche 26 mai : à 10h30, messe à Chalèze





Bibliothèque

L'ITALIE s'invite à la bibliothèque au cours du mois de MAI 2013



Le comité de jumelage expose les objets caractéristiques de la région de Bergame et offerts par les Italiens : bois sculpté à la main, rouet, beaux livres, diverses documentations, photos et dessins des enfants de Santa Brigida le lundi et le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 11h à 12h.

Des membres du Comité de Jumelage seront présents aux permanences les *lundis 6, 13 et 27 mai* et les *mercredis 15 et 22 mai 2013*.



Des Ouvrages d'auteurs italiens et documentaires sur l'Italie vous sont proposés au cours du mois.

Club-Lecture : Le vendredi 24 mai 2013 de 18h à 19h : *La littérature italienne*.

Apéritif thématique : Le vendredi 31 mai 2013 à 18h30 : "*L'Italie à l'époque de la Renaissance*" présenté par *Philippe Rouinssard*. Un apéritif italien vous sera proposé par le Comité de Jumelage et la Bibliothèque.

Atelier Ecriture Enfants : Mardis 14 et 28 mai 2013 de 16h45 à 18h.

Atelier Ecriture Adultes : Jeudi 16 mai 2013 de 17h à 19h.

Accueil des pensionnaires de SDH de Novillars : Jeudis 16 et 30 mai 2013 de 11h à 11h45.

Vente de Livres de Poche à 0,50 € pièce

NOUVEAU :

N'hésitez pas à consulter notre blog : **bibliothequeroche.overblog.com**
Vous trouverez toutes les activités de la bibliothèque (horaires, expositions, thèmes des ventes de livres, ateliers, animations, listes d'achats des nouveaux ouvrages...) pour le mois en cours ainsi que les résumés et photos des animations précédentes.



Comité de Jumelage



Comme déjà annoncé dans les précédents bulletins municipaux, à l'invitation de Monsieur le Maire, la Municipalité et le Comité de Jumelage accueilleront nos amis de **Santa Brigida** à l'occasion du 15ème anniversaire de notre jumelage, les : **21 - 22 - 23 juin 2013**.

Différentes animations sont prévues en collaboration avec les Ecoles maternelles et primaires, le Centre de Loisirs, le Comité des Fêtes et la Bibliothèque Municipale.

Si vous souhaitez rencontrer nos amis italiens, nous vous proposons plusieurs dates selon questionnaire joint :

Vendredi 21 juin

à 16 h devant les écoles : Accueil avec les enfants, suivi du verre de l'amitié.

Samedi 22 juin

9h30 : inauguration du square de la Mairie

11h30 : apéritif offert salle Lumière

12h00 : déjeuner salle Lumière

14h30 : visite exposition italienne à la Bibliothèque Municipale

15h00 : visite du Patrimoine de Roche



à partir de 19h : fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes



Dimanche 23 juin

10h30 : office religieux

12h00 : départ en bus pour le Musée de l'Automobile à Sochaux (transport et repas offerts aux familles d'accueil rochoises).

Nous vous remercions par avance de vous associer très nombreux à cette rencontre européenne.





ERN Foot



Planning des matchs :

CFA 2 (équipe A)

Samedi 4 mai à 18h : ERN / Bourges

Samedi 18 mai à 18h : ERN / Echirolles

La Renaissance

Demi-finales des Championnats de Franche-Comté

C'est le dimanche 7 avril que se sont déroulées les demi-finales de Franche-Comté de la Fédération Sportive et Culturelle de France organisées par la gymnastique de Thise.

La participation de la Renaissance a été de dix-huit filles : six benjamines 2, sept minimas 2, une cadette 1, une cadette 2, deux junior-sénior 2 et une junior-sénior 1.

A la lecture du palmarès sont qualifiées : Tiffany Tourneret Maschino Catégorie minime 2 et Bertille Bole du Chomont catégorie junior-sénior 1. Ces deux

gymnastes participeront aux finales du championnat de Franche-Comté le dimanche 14 avril à Mandeure.

Nos félicitations sportives !



Histoire de Roche



Ce bois sert également aux besoins de la commune. En mai 1882, demande est faite à l'adjudicataire de la vente de bois de livrer, en juillet 1883, quinze stères de bois rondin de 1,30m de long devant la maison commune (actuel 19, rue du Vieux Roche), et deux stères et 50 fagots devant l'habitation du

garde forestier Devaux. Le Conseil peut décider, comme en 1893, que les coupes soient pâturées à partir de 5 ans et que l'herbe dans les coupes au-delà de 6 ans soit cueillie. A l'inverse, en 1911, il est demandé que la pâture communale de 4ha 10a des "Essarts brûlés" passe en régime forestier et pour ce faire, le CM vote la somme de 70 F pour 450 plants de pins à repiquer (la première demande en ce sens remontait à 1868 !).

Actuellement, la procédure de coupe et vente de bois est la suivante :

- après l'accord du conseil municipal, l'agent de l'ONF et le (les) garant(s) estiment le volume de bois à couper et à proposer sur le marché à des entrepreneurs privés. Cela concerne principalement le fût, ou future grume, le houppier n'étant pas compris dans la transaction ;

- la proposition de coupe est alors entrée dans le catalogue annuel de "Vente de bois" émis par l'ONF qui récapitule toutes les coupes envisagées pour l'année.

Pour chaque parcelle offerte à l'exploitation, un tableau indique les espèces d'arbres à couper, le nombre de pieds de chaque espèce et le diamètre des troncs, ainsi que l'évaluation du cubage total ;

- l'ONF fixe un "prix de retrait", c'est-à-dire une valeur en-dessous de laquelle la coupe sera retirée du marché ;

Histoire de Roche : suite

- l'adjudication de la coupe se fait au meilleur enchérisseur à partir du moment où le "prix de retrait" est sensiblement atteint. A charge ensuite pour l'adjudicataire de couper le bois et de le débarder, dans les délais d'exploitations prévus : abattage et retrait des billes.

Les arbres à abattre sont marqués à 1m du sol et sur les racines pour certaines espèces (exemple : le chêne) qui ont un diamètre supérieur à 40cm. Les chiffres romains gravés sur le tronc indiquent la hauteur du fût.



En 2011, les deux coupes prévues dans la forêt communale de Roche ont été adjugées pour 6 200 € et 3 249 €.

L'affouage

C'est une pratique très ancienne qui se perd dans la nuit des temps...et se différencie de la vente à particuliers pour laquelle il n'y a pas d'avis de vente et qui peut se faire avec des personnes extérieures à la commune.

La France compte environ 15 millions d'ha de bois, dont 40% sont communaux, souvent de petites contenances puisqu'on estime que 40% des forêts communales ont moins de 50 ha et seulement 8% dépassent les 500 ha.

Mais l'affouage, "jouissance en nature des produits ligneux d'une forêt communale au profit des habitants de cette commune", n'est pas un droit pour les habitants ; seul le conseil municipal qui représente la population pour la gestion des biens communs peut décider d'exercer cette faculté.

Roche Insolite



Lorsqu'en 1957 Madeleine et René Zorin acquièrent le fond de commerce de la boulangerie Figard, après le court intermède Jacquet, ils trouvent, dans le fournil de la rue de l'Eglise, cette plaque de cheminée en fonte, pesant une bonne centaine de kilos. Sur cette plaque une inscription "ETIENNE FLEURIN COQUILLOT - 1830".

Or la maison Figard a été construite en 1834 et le fournil en 1898. D'où vient donc cette plaque et que représente le personnage féminin qui figure sous l'inscription ?

La matrice cadastrale nous révèle qu'Etienne-Fleurin Coquillot, cultivateur, habitait à l'emplacement de l'actuelle maison des 6, rue Nationale et 1, impasse des Tamaris. Depuis le XVIII^e siècle, au moins, la famille Coquillot demeurait là et exploitait, pour l'époque, un vaste domaine agricole, plus de sept hectares ; ce qui faisait d'elle une famille bien en vue. Cette ferme est rachetée par Maurice Incerti à la fin de la Grande Guerre. Las ! Un incendie la détruit complètement durant l'hiver 1919/1920. La plaque de cheminée ne présentant plus d'intérêt lors de la reconstruction, Maurice Incerti en fit don à son ami boulanger, Albert Figard. Qui la plaça dans son fournil.



Pour retrouver la signification du personnage figurant sur cette plaque, il faut se souvenir que la famille Coquillot devait sa prospérité aux produits de la terre (céréales, raisin, plantes sarclées). Quoi de plus logique, dès lors, que de représenter sur la plaque celle qui symbolise l'Agriculture et les moissons : la



déesse grecque Déméter, romanisée sous le nom de Cérès. L'iconographie la représente vêtue d'une longue tunique et d'un voile, tenant d'une main une torche et de l'autre une gerbe d'épis. Le temps a quelque peu émoussé les détails, mais c'est bien Déméter que l'on retrouve sur la plaque de cheminée qui orne à présent la terrasse de la famille Zorin.

L'ancien fournil, rue de l'Eglise